

## Annexe 1

Descriptif technique de la subvention globale par dispositif cofinancé :  
Objectifs stratégiques, indicateurs, critères de sélection, taux d'intervention

### Dispositif 9

#### Lever les freins périphériques à l'emploi

#### Informations générales

<b>Objectif spécifique</b>	3.9.1.1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)			
<b>S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?</b>				OUI
<b>Numéro du dispositif</b>	9			
<b>Intitulé du dispositif</b>	Lever les freins périphériques à l'emploi			
<b>Période de programmation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2020 inclus
<b>Période de réalisation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2021 inclus

#### Contexte, diagnostic de la situation

Une partie des bénéficiaires du RSA inactifs ou chômeurs, de même que des personnes sans revenu ou des jeunes, ne peut accéder directement à une activité professionnelle même courte ou limitée. Leurs situations personnelles présentent des difficultés d'ordre social (isolement, endettement, période longue d'inactivité, logement, santé) qu'il est important de travailler en soi afin de les stabiliser dans la perspective d'un retour à l'emploi.

#### Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

Une partie des bénéficiaires du RSA inactifs ou chômeurs, de même que des personnes sans revenu ou des jeunes, ne peut accéder directement à une activité professionnelle même courte ou limitée. Leurs situations personnelles présentent des difficultés d'ordre social (isolement, endettement, période longue d'inactivité, logement, santé) qu'il est important de travailler en soi afin de les stabiliser dans la perspective d'un retour à l'emploi.

#### Types d'opérations prévues, critères de sélection

- Opérations répondant au cahier des charges départemental des ateliers Passerelles
- Opérations d'accompagnement social dans le cadre de l'accompagnement global Pôle Emploi
- Accompagnement social lié au logement
- Actions innovantes incluant des modules en lien avec l'entreprise et le monde du travail

Développer l'offre d'accompagnement en volume et sur des territoires non couverts

#### Types de bénéficiaires visés

Bénéficiaires du RSA, jeunes sans revenus, personnes sans domicile fixe, demandeurs d'emploi, parent isolé, jeunes majeurs isolés

#### Aire(s) géographique(s) concernée(s)

Le territoire départemental

**Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence**

Sans objet.

#### Modes de gestion des crédits

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	540 857,76 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	540 857,76€
2018	766 978,35 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	766 978,35€
2019	805 980,77 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	805 980,77€
2020	1 543 989,64 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 543 989,64 €
<b>Total</b>	<b>3 657 806,52 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>3 657 806,52 €</b>

## Dispositif 10

### Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes

#### Informations générales

<b>Objectif spécifique</b>	3.9.1.1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)			
<b>S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?</b>				OUI
<b>Numéro du dispositif</b>	10			
<b>Intitulé du dispositif</b>	Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes			
<b>Période de programmation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2020 inclus
<b>Période de réalisation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2021 inclus

#### Contexte, diagnostic de la situation

- Parmi les obstacles qui peuvent entraver l'insertion professionnelle des jeunes, l'accès au logement et l'isolement familial sont prégnants.
- Un fort taux de chômage, de faibles revenus et des loyers élevés présentent un obstacle pour beaucoup de jeunes adultes souhaitant accéder à un logement autonome. Leur insertion sociale et professionnelle passe aussi par une insertion résidentielle souvent entravée par une situation précaire d'hébergement qui fragilise l'insertion dans l'emploi.

La situation de parent isolé avec des enfants en bas-âge constitue une autre problématique, obligeant le jeune à mener de front, l'éducation de ses enfants et la préparation à l'emploi.

#### Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

- Proposer aux jeunes confrontés à des difficultés d'insertion un logement et un accompagnement socioprofessionnel individualisé et renforcé adapté à leur situation en appréhendant les difficultés de manière globale
- Trouver des solutions coordonnées à la levée de tous types de freins à l'emploi, sociaux comme professionnels en travaillant avec des partenariats élargis sur le territoire (intervenants du domaine social et de l'emploi) ;

Lutter contre la pauvreté des jeunes : aider les jeunes à passer d'un emploi alimentaire et d'une situation sans qualification à un projet professionnel avec qualification, maintenir l'hébergement pour laisser le temps de la définition d'un projet de vie et pour éviter l'exclusion

Accompagnement global agissant sur la résolution des problématiques sociales, éducatives, résidentielles couplée à une démarche d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi

#### Types d'opérations prévues, critères de sélection

- Les actions du pass' accompagnement conventionnées par le Conseil départemental
- Les actions de colocation coachées financées par le Département
- Les accompagnements des jeunes au RSA et au RSA majoré menés par les Missions locales.
- critères : Développer l'offre d'accompagnement en volume et sur des territoires non couverts

Actions innovantes pouvant inclure des modules de résolution des problématiques sociales et de préparation à l'emploi.

#### Types de bénéficiaires visés

Jeunes de 18 à 30 ans (bénéficiaire du RSA ou non), parent isolé ou sans domicile fixe ou hébergé chez les parents en difficulté financière, en rupture ou en conflit familial, hébergé chez des tiers, en hébergement d'urgence, en famille d'accueil, en établissement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

**Aire(s) géographique(s) concernée(s)**

Le territoire départemental.

**Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence**

Sans objet.

**Modes de gestion des crédits**

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	211 140,56 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	211 140,56€
2018	269 884,05 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	269 884,05€
2019	280 256,28 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	280 256,28€
2020	350 551,18 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	350 551,18€
Total	1 111 832,07 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 111 832,07 €

## Dispositif 11

### Accompagnement professionnel renforcé

Informations générales

<b>Objectif spécifique</b>	3.9.1. 2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion			
<b>S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?</b>				OUI
<b>Numéro du dispositif</b>	11			
<b>Intitulé du dispositif</b>	Accompagnement professionnel renforcé			
<b>Période de programmation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2020 inclus
<b>Période de réalisation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2021 inclus

#### Contexte, diagnostic de la situation

Une partie des bénéficiaires de minima sociaux, bien qu'apte à travailler et n'étant pas confrontée à des difficultés sociales qui entraveraient le retour à l'emploi, ne peut accéder directement à une activité professionnelle durable. Leur projet professionnel n'est pas clairement défini. Les personnes méconnaissent le marché du travail, maîtrisent mal les techniques de recherche d'emploi et n'ont pas toutes les aptitudes requises (formations obsolètes, expériences anciennes ou limitées)

#### Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

- Engager le participant dans une dynamique de mobilisation active en vue de son employabilité et de son accès à l'emploi

Favoriser le retour à l'emploi ou l'accès à une formation qualifiante.

#### Types d'opérations prévues, critères de sélection

- Actions d'accompagnement professionnel individuel et collectif
- Modules spécifiques de préparation à l'entretien d'embauche.

Actions répondant au cahier des charges du Département, ou développant des activités nouvelles et innovantes dans ce domaine

- Développer l'offre d'accompagnement en volume et sur des territoires non couverts
- Actions innovantes incluant des modules en lien avec l'entreprise (connaissance du marché de l'emploi et des secteurs porteurs, préparation de son entretien,..)

#### Types de bénéficiaires visés

Bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs, bénéficiaires de contrats aidés

#### Aire(s) géographique(s) concernée(s)

Le territoire départemental.

#### Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence

Sans objet.

## Modes de gestion des crédits

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	665 506,13 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	665 506,13€
2018	783 250,37 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	783 250,37€
2019	764 928,85 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	764 928,85€
2020	1 073 939,75 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 073 939,75 €
Total	3 287 625,10 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	3 287 625,10 €

## Dispositif 12

### Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise

#### Informations générales

<b>Objectif spécifique</b>	3.9.1. 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)			
<b>S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?</b>				OUI
<b>Numéro du dispositif</b>	12			
<b>Intitulé du dispositif</b>	Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise			
<b>Période de programmation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2020 inclus
<b>Période de réalisation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2021 inclus

#### Contexte, diagnostic de la situation

- Créer son entreprise est une option souvent envisagée par un demandeur d'emploi. Cette possibilité d'insertion professionnelle mérite d'être envisagée au même titre qu'une recherche emploi salarié, mais se doit d'être préparée avec la plus grande attention. Ce n'est pas une démarche anodine. Outre le fait de s'assurer de la viabilité à court, moyen et long terme d'un projet, le candidat à la création d'entreprise doit se familiariser avec des règles juridiques, fiscales et comptables de la gestion d'une entreprise, qu'il méconnaît pour la plupart

Un nombre significatif de bénéficiaires du RSA porte le projet d'une création d'entreprise. Il y a lieu de développer envers eux un accompagnement spécifique visant autant la viabilité économique que juridique de leur projet.

#### Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

- Développer la création d'entreprises viables
- Former les créateurs à la gestion de leur projet et à la gestion d'entreprise

Réorienter vers une recherche d'emploi adaptés les créateurs dont l'entreprise ou le projet n'est pas viable.

Accompagnement individuel et collectif

#### Types d'opérations prévues, critères de sélection

- Accompagnement individuel et collectif à la création d'entreprise répondant au cahier des charges du département

Développement de l'offre d'accompagnement en volume et sur des territoires non couverts

#### Types de bénéficiaires visés

Bénéficiaires de minima sociaux

#### Aire(s) géographique(s) concernée(s)

Le territoire départemental

#### Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence

Sans objet.

## Modes de gestion des crédits

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	135 853,83 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	135 853,83€
2018	143 899,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	143 899,00€
2019	143 649,17 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	143 649,17€
2020	287 299,20 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	287 299,20€
Total	710 701,20 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	710 701,20 €

## Dispositif 13

### Atelier et chantier d'insertion

#### Informations générales

<b>Objectif spécifique</b>	3.9.1. 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)			
<b>S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?</b>				OUI
<b>Numéro du dispositif</b>	13			
<b>Intitulé du dispositif</b>	Atelier et chantier d'insertion			
<b>Période de programmation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2020 inclus
<b>Période de réalisation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2021 inclus

#### Contexte, diagnostic de la situation

L'emploi durable dans le secteur marchand n'est pas directement accessible à un certain nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires de minima sociaux. Toutefois, certains d'entre eux sont employables pour autant qu'ils bénéficient sur leur lieu de travail d'un accompagnement spécifique en parallèle d'une situation d'emploi à durée déterminée ou la modulation de la durée hebdomadaire (de 20 à 35h) peut être favorable à une (ré) adaptation progressive au monde du travail.

#### Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

- Préparer le retour à l'emploi durable
- Se réadapter aux conditions d'une activité professionnelle (intégrer un collectif, comprendre et exécuter des consignes, réacquérir un rythme et une capacité à produire...)
- Acquérir des compétences et des savoirs faire nouveaux
- Proposer et favoriser les immersions en entreprise en vue de valider ou d'invalider les pistes professionnelles des salariés en insertion, d'évaluer leur niveau de progression dans le parcours, de les confronter aux réalités du monde de l'entreprise,

Mettre en place des partenariats privilégiés avec les Entreprises d'Insertion, afin d'organiser, pour certains participants, des entretiens pédagogiques, de remobilisation ou de mises en situation face aux réalités et aux attentes de l'entreprise.

Mises en situation de travail accompagnées, sur une grande variété d'activités (restauration, bâtiment, espaces verts, services...) qui favorisent cette réadaptation et l'acquisition de compétences et de savoir-faire monnayables sur le marché de l'emploi.

#### Types d'opérations prévues, critères de sélection

- Accompagnement socioprofessionnel et encadrement technique des salariés des ateliers et chantiers d'insertion

ACI agréés par le CDIAE

#### Types de bénéficiaires visés

Les publics cibles des CDDI (bénéficiaires du RSA, Chômeurs de longue durée, Jeunes habitant en ZUS, Travailleurs handicapés).

#### Aire(s) géographique(s) concernée(s)

Le territoire départemental et l'Alsace centrale.

#### Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence

Sans objet.

## Modes de gestion des crédits

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	1 290 906,11 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 290 906,11 €
2018	1 358 372,96 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 358 372,96 €
2019	1 357 894,26 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 357 894,26 €
2020	2 700 441,20 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	2 700 441,20 €
Total	6 707 614,53 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	6 707 614,53 €

## Dispositif 14

### Appuyer les entreprises dans leur recrutement

Informations générales

<b>Objectif spécifique</b>	3.9.1.2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion			
<b>S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?</b>				OUI
<b>Numéro du dispositif</b>	14			
<b>Intitulé du dispositif</b>	Appuyer les entreprises dans leur recrutement			
<b>Période de programmation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2020 inclus
<b>Période de réalisation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2021 inclus

#### Contexte, diagnostic de la situation

La réussite du parcours d'insertion dépend bien entendu de la mobilisation de la personne et de ses compétences ; elle tient également à la mobilisation des employeurs et des réseaux d'entreprises, qui doivent pouvoir intégrer des bénéficiaires du RSA dans leurs effectifs. Pour ce faire, il convient d'appuyer l'effort de ces entreprises.

#### Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

Ce dispositif vise à développer les partenariats et les collaborations avec les entreprises du secteur marchand et non marchand afin de contribuer activement à l'offre économique du territoire. Il doit permettre:

- de favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi en développant le partenariat et les collaborations avec les employeurs du secteur marchand et non marchand et le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE),
- d'apporter un appui aux entreprises dans le recrutement de collaborateurs par l'analyse des postes/compétences
- de proposer ces postes aux opérateurs intermédiaires de l'emploi participant à ce programme FSE, pour les publics qu'ils préparent
- de proposer en lien avec les OPCA et le Conseil Régional des formations préparatoires à la qualification et à l'emploi
- d'assurer un suivi dans l'emploi afin de sécuriser le parcours professionnel et l'intégration dans l'entreprise.

#### Types d'opérations prévues, critères de sélection

- Développement du réseau d'entreprises partenaires, des partenariats actifs avec les Chambres consulaires
- Actions auprès des entreprises qui recrutent en nombre (proposition d'analyse des postes, ingénierie de préparation/pré-qualification, suivi)
- Forum-emploi, jobs dating, rencontres informelles, mises en relation des entrepreneurs et des publics
- Mise en œuvre de séquences de préparation et de mobilisation vers l'emploi

Compétence en organisation de préparation et de formation (ingénierie), en animation de projets.

#### Types de bénéficiaires visés

Les entreprises et à travers elles les bénéficiaires du RSA

#### Aire(s) géographique(s) concernée(s)

Le territoire départemental.

#### Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence

Sans objet

## Modes de gestion des crédits

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	0,00 €	0,00 %	354 414,04 €	100,00 %	354 414,04€
2018	0,00 €	0,00 %	341 550,72 €	100,00 %	341 550,72€
2019	0,00 €	0,00 %	343 357,44 €	100,00 %	343 357,44€
2020	0,00 €	0,00 %	320 640,00 €	100,00 %	320 640,00€
Total	0,00 €	0,00 %	1 359 962,20 €	100,00 %	1 359 962,20 €

## Dispositif 15

### Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics

#### Informations générales

<b>Objectif spécifique</b>	3.9.1.2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion			
<b>S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?</b>				OUI
<b>Numéro du dispositif</b>	15			
<b>Intitulé du dispositif</b>	Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics			
<b>Période de programmation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2020 inclus
<b>Période de réalisation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2021 inclus

#### Contexte, diagnostic de la situation

- L'introduction de clauses d'insertion dans les marchés constitue une des réponses apportées par l'État, les collectivités et leurs partenaires pour lutter contre la précarité par l'incitation aux entreprises à recruter des personnes en insertion. Il importe que les acteurs publics agissent pour favoriser le développement d'une offre d'emploi accessible à ces publics, en faisant de leurs interventions un levier de mobilisation des acteurs économiques.
- Cette condition est nécessaire mais pas suffisante. La décision de recourir à la clause d'insertion doit en effet s'accompagner d'un travail d'interface qui permette à tous (maitre d'ouvrage, service des marchés, services techniques, entreprises et entreprises d'insertion) de comprendre la globalité des enjeux et de contribuer à l'efficacité du dispositif.

#### Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

- Promouvoir et animer le dispositif « Clauses d'insertion » auprès des collectivités locales afin de développer son recours dans la commande publique.
- Apporter aide et appui à la rédaction et l'inscription des clauses sociales dans les appels d'offres publics et dans les achats privés
- Proposer des candidats éligibles à la clause d'insertion aux entreprises attributaires des marchés
- Créer des liens entre les opérateurs d'insertion et les acteurs économiques locaux afin de faire évoluer les représentations entre les deux secteurs et de favoriser les passerelles.
- Accompagner le salarié au sein de l'entreprise pour faciliter son intégration et pérenniser son accès à l'emploi
- Les articles du code des marchés publics qui déclinent l'insertion comme condition d'exécution d'un marché (14), comme un marché réservé (15), comme critère de choix de l'entreprise (53) et comme objet du marché (30).

#### Types d'opérations prévues, critères de sélection

- cellule d'ingénierie sociale qui apporte un appui aux acteurs des marchés pour la mise en œuvre des clauses d'insertion
- Expérience significative dans le domaine

#### Types de bénéficiaires visés

- les demandeurs d'emploi de longue durée,
- les allocataires de minima sociaux,
- les publics reconnus travailleurs handicapés,
- les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois
- les personnes prises en charge par les structures d'insertion par l'activité économique

les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers : les Établissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE), les Écoles de la deuxième Chance (E2C)

**Aire(s) géographique(s) concernée(s)**

Le territoire départemental du Bas-Rhin et l'Alsace centrale

**Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence**

Sans objet.

**Modes de gestion des crédits**

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	158 541,71 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	158 541,71€
2018	187 200,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	187 200,00€
2019	187 200,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	187 200,00€
2020	187 200,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	187 200,00€
Total	720 141,71 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	720 141,71 €

**Dispositif 16**  
**Assistance technique**

Informations générales

<b>Objectif spécifique</b>	4.0.0.1 - Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et appuyer sa mise en œuvre			
<b>S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?</b>				OUI
<b>Numéro du dispositif</b>	16			
<b>Intitulé du dispositif</b>	Assistance technique			
<b>Période de programmation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2020 inclus
<b>Période de réalisation</b>	du	01/01/2017	au	31/12/2022 inclus

**Contexte, diagnostic de la situation**

L'attribution d'une convention de subvention globale nécessite la mobilisation spécifique d'agents du Conseil Général pour la gestion de cette convention en interne mais aussi pour la gestion des projets déposés par les opérateurs.

**Objectifs stratégiques et moyens mobilisés**

Mettre en place une procédure (piste d'audit) conforme à la réglementation européenne. Respecter les obligations de publicité et de communication. Informer et accompagner les porteurs de projets. Apporter un appui pour le montage administratif et financier des dossiers. Participer aux comités régionaux de programmation et de suivi du programme. Contrôler les opérations. Participer à l'évaluation nationale du programme. Participer aux réunions d'informations et de formation animées par l'échelon national (DGEFP/ADF)

3 agents du Conseil départemental à temps plein.

**Types d'opérations prévues, critères de sélection**

L'opération sera menée en interne par des agents du conseil départemental expérimentés

La gestion sera faite en suivant le DSGC

Elle sera entièrement dématérialisée via MDFSE

**Types de bénéficiaires visés**

Les opérateurs.

**Aire(s) géographique(s) concernée(s)**

Le département du Bas-Rhin.

**Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence**

Sans objet.

## Modes de gestion des crédits

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	-30 879,28 €	-40,25 %	107 591,00 €	140,25 %	76 711,72 €
2018	-24 563,72 €	-29,59 %	107 590,00 €	129,59 %	83 026,28 €
2019	-20 090,00 €	-22,96 %	107 590,00 €	122,96 %	87 500,00 €
2020	75 533,00 €	41,25 %	107 591,00 €	58,75 %	183 124,00 €
Total	0,00 €	0,00 %	430 362,00 €	100,00 %	430 362,00 €